

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME

Mise en gestion des aires protégées aménagées de Netcha et des chutes de la Madeleine



ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

La présente consultation a pour objet la mise en gestion des aires protégées aménagées de « Netcha » et des « Chutes de la Madeleine ».

Le maitre d'ouvrage est la province Sud et la maitrise d'œuvre est assurée par la direction du développement économique et du tourisme (DDET)— service du développement des territoires (SDT).

ARTICLE 2 - FORME DES SOUMISSIONS

La convention issue de la présente consultation sera conclue avec une entreprise générale.

ARTICLE 3 - SOUS TRAITANCE

Compte tenu de la nature des prestations, la présente consultation n'est pas ouverte à la sous-traitance

ARTICLE 4 - RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

ARTICLE 5 - VISITE DES LIEUX

Une visite obligatoire des lieux est organisée aux dates et heures fixées dans l'avis d'appel d'offres. Les entreprises intéressées sont tenues de s'inscrire impérativement 48 heures avant la date indiquée auprès de monsieur Edwin AONVASE (courriel : ddet.contact@province-sud.nc ou ddet.sdt@province-sud.nc; tél : 20.36.70).

ARTICLE 6 - CONTENU DES OFFRES

Chaque candidat doit fournir les pièces ci-dessous :

- a) Une note établissant ses références et reprenant la liste des prestations similaires qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- b) Un état des moyens matériels et humains dont il dispose et qu'il compte affecter à l'exécution des prestations.
- c) L'attestation sur l'honneur jointe en annexe dûment complétée et signée indiquant qu'il est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.
- d) Le cahier des charges ci-joint dûment complété (articles 5 et 6), paraphé, daté et signé.
- e) Le certificat de visite des lieux ci-joint, complété, daté et signé par le représentant du SDT.
- f) Le relevé d'identité bancaire (RIB) de la société.
- g) Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle relative aux prestations, telle que mentionnée à l'article 4 du cahier des charges.

ARTICLE 7 – PRESENTATION DES OFFRES

L'ensemble des pièces exigées ci-dessus doit être mis sous enveloppe fermée et portant en suscription les mentions suivantes :

Appel public à la concurrence

Mise en gestion des aires protégées aménagées de Netcha et des chutes de la Madeleine

ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être transmises à l'accueil de la direction du développement économique et du tourisme (DDET) de la province Sud – 14, rue Frédéric SURLEAU – Immeuble le Surleau – 98 800 Nouméa - avant les dates et heures indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou ses modificatifs soit par dépôt physique, par email aux adresses indiquées à l'article 5 ou par voie postale.

Si elles sont envoyées par la poste, elles doivent être adressées, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les offres :

- qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ;
- qui seraient remises sous enveloppe non cachetée ;
- dont l'enveloppe extérieure porterait des indications autres que celle mentionnée à l'article 7 ci-dessus telles que mention de l'expéditeur, cachet de la société, etc.

ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

ARTICLE 9 - JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations (60%),
- Références et expérience dans la réalisation de prestations similaires (40%).

ARTICLE 10 - JUSTIFICATIFS DE LA CONFORMITE AUX OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES

Au stade du dépôt de la candidature, le candidat atteste sur l'honneur qu'il est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Si son offre est retenue, dans un délai de 20 jours suivant la demande de la Direction de l'économie de la formation et de l'emploi, le candidat devra fournir :

- <u>attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM</u> correspondant au dernier trimestre exigible à la date de remise de l'offre de l'entreprise ;
- <u>attestation fiscale en 3 volets</u> délivrée par les services compétents (payeur de Nouvelle-Calédonie, Recette des Impôts, Trésorier payeur général) pour l'année civile en cours à la date de la remise de l'offre de l'entreprise ;

⚠ le défaut de régularité ou de production des attestations dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est fixée à quatre (4) mois à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 12 : RESULTATS DE L'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par courrier.

Les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où il n'est pas donné suite au présent appel public à concurrence.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

MISE EN GESTION DES AIRES PROTEGEES AMENAGEES DE NETCHA ET DES CHUTES DE LA MADELEINE

Je soussigné(e) Monsieur, Madame,
agissant en mon nom personnel
ayant son siège social à
immatriculée suivant les numéros :
- n° d'identité d'établissement (RIDET) :
- n° d'inscription au registre du commerce :
atteste sur l'honneur que la société que je représente est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales à la date du dépôt de l'offre.
Si l'offre dans laquelle je soumissionne était retenue par la Direction de l'économie de la formation et de l'emploi, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de 10 jours à compter de la date notification de la demande de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).
La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.
Fait pour servir et valoir ce que de droit
Fait à, le
Cachet et signature

CERTIFICAT DE VISITE

Je soussigné, Monsieur
Certifie que Monsieur / Madame
Représentant l'entreprise
a participé à la visite des sites organisée dans le cadre de la consultation « MISE EN GESTION DES AIRES PROTEGEES AMENAGEES DE NETCHA ET DES CHUTES DE LA MADELEINE »
Le candidat a donc examiné en détail les conditions de réalisation des prestations de contrôle et d'entretien et par conséquent, ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance des lieux.
Le

Pour le Service du Développent des Territoires (SDT) de la Direction du Développement Economique et du Tourisme